

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-8/SG/FIN autorisant M. Malczenki Stanilasd à acquérir ün appartement én co propriété, sis à Djibouti, boulevard Bohoure (T.F. n° 921) .

n° 70-8/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
3 janvier 1970

Numéro JO  
n° 2 du 24/01/1970

Date du numéro  
24 janvier 1970

### TEXTE INTÉGRAL

M. Malezenski Stanilas est autorisé à acquérir, de la Société Française d'Entreprises de Dragages et Travaux publics, l'appartement n° 15 situé au 3° étage du bâtiment B, édifié à Diibouti, boulevard. Bonhoure, sur le terrain immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 921.